



Lundi 4 novembre 2024

à 20h

Procès-Verbal
du conseil municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre, le conseil municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe JANICOT.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à
ASTIER Martine	X		
BEAUGERIE Delphine		X	Christian DOUDARD
BIAD Brahim	X		
BOUCHON Véronique		X	Thierry VALADON
BOURDOLLE Philippe		X	Bernard ZBORALA
BOURGEOIS Annick	X		
BRAILLON Eliane		X	Annick BOURGEOIS
COQUEL Laure	X		
DEBAYLE Michèle	X		
DOUDARD Christian	X		
EJNER Pascal	X		
HAY Salomé	X		
JANICOT Philippe	X		
LARROQUE Joël	X		
MOREAU Aurore		X	Mathilde WISSOCQ
MOUMIN Manon		X	Philippe JANICOT
NARAIN Gino	X		
SAUVAGNAC Bernard		X	Vincent TOURNIROUX
TOUNIEROUX Vincent	X		
VALADON Thierry	X		
VILLAUTREIX Joël	X		
WISSOCQ Mathilde	X		
ZBORALA Bernard	X		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil, Martine ASTIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

SOMMAIRE

- **Désignation du secrétaire de séance,**
- **Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente,**
- **Présentation des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations de fonctions du conseil municipal au Maire,**
- **Ordre du jour :**

Intervention référent sureté gendarmerie pour la mise en place vidéoprotection.

- 1- Projet de réhabilitation d'une maison pour l'installation de la brigade mobile de gendarmerie.
- 2- Projet de réhabilitation d'un terrain multisports communal.
- 3- Délibération de principe pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune de Boisseuil.
- 4- Signature d'un devis concernant la réhabilitation de la maison « Nicolas ».
- 5- Signature d'un devis relatif à la mise en place de deux abris-bus sur les secteurs du Buis et des Essarts.
- 6- Adhésion à la centrale d'achat du numérique et des télécoms en groupement avec la communauté urbaine Limoges Métropole concernant les services de télécommunication.
- 7- Signature d'un contrat d'engagement entre la commune de Boisseuil et AFM Téléthon.
- 8- Délibération modificative n°2 du budget principal 2024 de la commune de Boisseuil.

➤ **Informations.**

➤ **Questions diverses.**

➤ **Désignation du secrétaire de séance : Martine ASTIER**

➤ **Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

➤ **Présentation des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations de fonctions du Conseil Municipal au Maire.**

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION, PARCELLE AE 191 ALLEE DU SOLEIL
RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION, PARCELLES AE 165 ET 166, 16 ROUTE DE LIMOGES
RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION, PARCELLE AD 76, 47 ROUTE DE POULENAT
RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION, PARCELLE BB 23, CHEMIN DES TOURS
SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LE TRANSPORT DE 2 CLASSES A L'AQUAPOLIS POUR 10 SEANCES POUR 1 389,30 € TTC
SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LA CREATION D'UNE OUVERTURE POUR LA MAISON NICOLAS POUR 1 080 € TTC
SIGNATURE D'UN DEVIS POUR DES TRAVAUX D'ISOLATION ET D'ACOUSTIQUE DANS LA MAISON NICOLAS POUR 1 595,20 € TTC
SIGNATURE D'UN DEVIS POUR DES FOURNITURES ELECTRIQUES POUR LA MAISON NICOLAS POUR 2 425,26 € TTC
SIGNATURE D'UN DEVIS POUR DES FOURNITURES ELECTRIQUES POUR LA POSE DE LECTEUR DE BADGES ENTREE MAISON NICOLAS POUR 1 244,44 € TTC
RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION, PARCELLE AE 149, 14 ROUTE DE LIMOGES
RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION, PARCELLE AC 33, 22 ALLEE DES CHENES
RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION, PARCELLES AN 132 ET 138, 23 RUE YVES MONTAND
RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION, PARCELLE AD 513, 43 ALLEE DU PANORAMA
RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION, PARCELLE AD 59, 1 ROUTE DES BRUGES
RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION, PARCELLE BA 36, 97 ALLEE DU VAL DE BRIANCE
SIGNATURE D'UN DEVIS POUR DES PRODUITS D'ENTRETIEN AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR 1 142,36 € TTC
SIGNATURE D'UN DEVIS POUR DES FOURNITURES DE PLOMBERIE / SANITAIRE POUR LA MAISON NICOLAS POUR 1 018,32 € TTC
SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LES COLIS DES AINES POUR 4 644,50 € TTC
SIGNATURE D'UN DEVIS POUR UNE CONSOLE SON AU CROUZY POUR 5 757,36 € TTC
SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LA FABRICATION D'UNE PORTE ACCES AU CHAI POUR 4 072,20 € TTC
SIGNATURE D'UN DEVIS POUR DES FOURNITURES POUR L'ACCES PAR BADGES AU CHAI POUR 1 166,95 € TTC

Philippe JANICOT précise que l'accès au chai s'effectuera par badge. Il ajoute que l'église sera ouverte de 8h à 18h en période hivernale et de 8h à 20h en période estivale.

Martine ASTIER souhaite connaître le nombre de colis demandés pour les aînés et le nom du fournisseur. Stéphanie CHAVAROC (Directrice Générale des Services) répond qu'il y a environ 150 colis avec le fournisseur « Cellier du Périgord ».

Michèle DEBAYLE indique qu'à priori sur l'article comptable concerné en 2023 la somme globale de 3 500 € était noté. Le devis pour cette année étant de 4 644 €, elle souhaite savoir s'il y a une hausse du prix du colis. Stéphanie CHAVAROC indique qu'il y a 3 raisons qui expliquent cette hausse : le montant du devis n'est pas définitif puisque la mairie n'a pas reçu toutes les réponses à ce jour (il s'agit du nombre de colis de l'année dernière), le colis coûte effectivement 3 € de plus que l'an passé et cette année les agents de la commune auront également un colis.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

1. Projet de réhabilitation d'une maison pour l'installation de la brigade mobile de gendarmerie.

Dans le cadre du projet 200 brigades de gendarmerie et de l'adoption du projet de Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur (LOPMI), la commune de Boisseuil avait déposé en 2023 sa candidature pour la mise en place d'une brigade mobile de gendarmerie. Suite à l'annonce officielle du Président de la République le 2 octobre 2023, la commune a été retenue pour l'installation de cette brigade mobile.

Ainsi et en concertation avec la gendarmerie et les services de l'Etat il avait été convenu d'accueillir dans un premier temps la brigade au sein des locaux de la mairie et dans un second temps dans un bâtiment communal à réhabiliter situé 21 rue du vieux Boisseuil.

La brigade mobile de gendarmerie occupera par conséquent le premier étage du bâtiment qui nécessite des travaux importants de réhabilitation, de remise aux normes et d'aménagements correspondant au cahier des charges réalisé en concertation avec le service des affaires immobilières de la gendarmerie.

Ces travaux d'aménagement concernent notamment la mise en place d'un escalier extérieur pour un accès indépendant et la création de nouveaux espaces à l'intérieur du bâtiment tels que des bureaux, une salle de réunion, des sanitaires et une cuisine.

Les dépenses prévisionnelles des travaux s'élèvent à 100 000 € TTC environ.

Enfin, pour ce projet la commune déposera une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) et auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le projet de réhabilitation d'une maison pour l'installation de la brigade mobile de gendarmerie,**
- **d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs cités dans la présente délibération,**
- **d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil,**
- **d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.**

Michèle DEBAYLE demande pourquoi il est demandé aux élus de voter des travaux comme l'installation d'un escalier extérieur alors qu'une délibération a déjà été votée pour l'escalier en juillet 2024. Stéphanie CHAVAROC répond que cette délibération est une délibération de principe afin de pouvoir déposer la demande de subvention auprès de la Préfecture, elle doit prendre en compte tous les travaux. L'installation de l'escalier a été effectivement réalisée en amont avec l'accord du Préfet afin que les entreprises puissent accéder à l'étage du bâtiment sans difficulté pour visiter le chantier et établir leur devis.

Michèle DEBAYLE indique que suite au compte rendu de la commission bâtiments, elle a compris que des devis allaient être demandés sur 8 lots à des entreprises, ces devis seraient examinés et présentés à la commission bâtiments du 5 décembre avant un passage en conseil municipal du 17 décembre. Elle souhaite avoir une confirmation. Stéphanie CHAVAROC explique que la délibération de principe ne sert qu'à déposer la demande de subvention auprès de la Préfecture, une attestation de dépôt sera ensuite fournie permettant ainsi le passage en conseil municipal pour la signature des devis.

Stéphanie CHAVAROC précise que la délibération de principe est un nouveau document demandé par le nouveau Préfet depuis 2023.

Philippe JANICOT ajoute que le Préfet demande ce justificatif pour s'assurer de l'engagement des communes vis-à-vis du projet. En effet, il est arrivé à plusieurs reprises que des communes abandonnent leur projet alors que les subventions étaient accordées, les crédits non consommés sont alors perdus pour la Préfecture. Le passage en conseil municipal d'une délibération de principe engage un peu plus la commune.

Michèle DEBAYLE signale qu'à la commission bâtiment et dans le compte rendu il est noté qu'un rendez-vous est prévu avec le Préfet le 12 décembre pour parler des projets de la commune et qu'en cas de refus de la subvention de la Préfecture, les travaux ne seront pas effectués.

Philippe JANICOT répond que le Préfet s'était engagé sur une participation à hauteur de 100 000 € pour la maison des gendarmes et que sans subvention ce projet ne deviendrait plus prioritaire.

Michèle DEBAYLE demande si les gendarmes ne seraient pas mécontents de rester dans les locaux de la mairie. Philippe JANICOT répond qu'actuellement ils ne se plaignent pas.

Michèle DEBAYLE demande si dans ce cas cela vaut la peine d'effectuer les travaux.

Philippe JANICOT répond qu'étant donné que la gendarmerie ne paie pas de loyer, ils ne peuvent pas se plaindre.

Bernard ZBORALA indique que dans la délibération il est également noté que le Conseil Départemental sera sollicité, cependant les subventions accordées ne peuvent l'être qu'à hauteur maximale de 80 % donc la totalité du projet ne sera pas financé.

Philippe JANICOT répond que dans un premier temps les devis à venir vont préciser le montant global du projet car les 100 000 € ne sont qu'une estimation des travaux.

Effectivement si la DETR est allouée à la commune ce sera à hauteur de 80% des travaux maximum cependant les 20% restants pourraient être basculés sur un autre projet de la commune. Au départ, il était envisagé de faire payer un loyer et dans ce cas la commune aurait pu prendre en charge les travaux. Les locaux étant prêtés gracieusement il est normal que l'Etat participe au financement des travaux d'installation des gendarmes. Philippe JANICOT rappelle tout de même que la commune a acheté un bâtiment et a déjà des frais inhérents tels que les coûts des énergies.

Bernard ZBORALA ajoute que ce serait cohérent que l'Etat participe financièrement sachant que certains aménagements sont imposés cependant étant donné le contexte économique actuel, il est possible que le montant de participation indiqué ne soit plus le même aujourd'hui.

Philippe JANICOT indique que les plus impactés devraient être les Conseils Départementaux. Le Préfet a indiqué que les communes devraient être moins impactées.

Bernard ZBORALA demande à quelle étape sera effectué l'estimation du poids pouvant être installé sur le plancher du premier étage. Philippe JANICOT répond que cette étape sera

effectuée au début du chantier. La pose de l'escalier se termine le 5 novembre et dès le 6 novembre des entreprises viennent chiffrer les travaux à effectuer.

Bernard ZBORALA indique qu'étant donné le contexte économique et les subventions incertaines, les élus de la minorité se réservent le droit de s'abstenir sur certains projets.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

2. Projet de réhabilitation d'un terrain multisports communal.

Lors de l'installation du nouveau Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), les jeunes conseillers ont proposé plusieurs projets pour leur mandat 2023-2025. Un projet important, qui s'étalera sur la mandature, a été retenu et concerne la réhabilitation du terrain de sport situé en contre-bas des écoles.

En effet, ce terrain, très apprécié par les enfants, est utilisé régulièrement mais nécessite des aménagements plus élaborés et des travaux de rénovation. Le CMJ envisage les travaux suivants :

- un agrandissement du terrain de sport et de la piste d'athlétisme,
- la création d'une piste de sprint,
- la création d'une piste de saut en longueur avec reprise de la zone de sable,
- l'installation d'une tyrolienne,
- l'installation d'un module ludique type échelle,
- la mise en place de mobiliers urbains tels que bancs, poubelles et boîtes à livres,
- le changement des filets de basket et des buts,
- la plantation d'un arbre.

Les dépenses prévisionnelles des travaux s'élèvent à 40 000 € TTC environ.

Enfin, pour ce projet la commune déposera une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) et auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le projet de réhabilitation d'un terrain de sport communal,**
- **d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs cités dans la présente délibération,**
- **d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil,**
- **d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.**

Philippe JANICOT indique que c'est un travail qui a été effectué en collaboration avec l'équipe pédagogique, les parents d'élèves et les enfants afin de satisfaire tout le monde.

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
----------------	----------------	-----------------	---------------------

3. Délibération de principe pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune de Boisseuil.

Au vu de l'évolution des actes de vandalisme constatés sur les bâtiments communaux depuis plusieurs mois et le nombre croissant de cambriolages recensés par la gendarmerie, il est envisagé de mettre en place un système de vidéoprotection sur la commune.

Ainsi des caméras seront installées progressivement aux abords des bâtiments communaux et sur certains axes routiers en concertation avec les services de la gendarmerie. Ces caméras seront reliées à un serveur sécurisé avec un accès restreint dans les locaux de la mairie.

Ce système de vidéoprotection sera mis en place en deux temps :

- fin d'année 2024 : installation d'une à trois caméras sur des points sensibles de la commune,
- fin d'année 2025 : mise en place complet du système de vidéoprotection sur la commune.

La population sera également prévenue de la mise en place d'un système de vidéoprotection par des panneaux, installés dans les différentes entrées de ville.

Bernard ZBORALA demande s'il y a des subventions pour cette mise en place. Philippe JANICOT répond que oui et qu'actuellement ce sont des projets bien soutenus.

Stéphanie CHAVAROC indique que le dépôt de la demande de subvention doit être effectuée entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre tous les ans avec une réponse avant le vote du budget fin mars.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

COMMANDE PUBLIQUE

4. Signature d'un devis concernant la réhabilitation de la maison « Nicolas ».

Par délibération en date du 8 octobre 2024, le conseil municipal a validé l'acquisition de l'usufruit de la maison « Nicolas » afin de pouvoir prendre possession des lieux et réaliser les travaux de réhabilitation nécessaires. L'acte correspondant a été signé le 11 octobre dernier.

Afin d'accueillir un praticien médical il est nécessaire de réaliser une remise aux normes de l'électricité et des travaux de réaménagement des espaces au rez-de-chaussée avec notamment la création de deux pièces dont une avec point d'eau et la création de sanitaires.

Une partie des travaux sera réalisée en régie et certains travaux seront externalisés notamment le changement des menuiserie (fenêtres et porte d'entrée).

A ce titre, la commune a consulté l'entreprise 2M menuiserie pour la réalisation de cette prestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le devis avec l'entreprise 2M menuiserie pour un montant de 5 559,31 € HT soit 5 954,37 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

Philippe JANICOT ajoute qu'une ostéopathe est intéressée pour s'y installer dès les travaux terminés ainsi qu'une kinésiologue.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

5. Signature d'un devis relatif à la mise en place de deux abris-bus sur les secteurs du Buis et des Essarts.

La commune a été sollicitée par une administrée en 2023 concernant la création, sur le secteur du Buis, d'un point d'arrêt de bus relatif aux transports scolaires du collège de Pierre-Buffière. Il s'agit d'un point d'arrêt très fréquenté qui ne permettait pas aux enfants de se mettre à l'abri en cas de pluie.

Il s'avère que malgré le fait qu'il s'agisse du réseau de transport géré par la Région Nouvelle Aquitaine, cette dernière, conformément à une délibération du 21 mars 2022, est seulement compétente pour la pose d'abris-bus sur les lignes structurantes du réseau.

Par ailleurs, Limoges Métropole Communauté urbaine, compétente en matière de transports, gère uniquement les arrêts liés aux transports scolaires de l'école primaire et des lignes de la STCLM.

Par conséquent sur ce secteur, la pose d'abris-bus est laissée à l'initiative de la commune.

Au vu de la fréquentation importante et afin de sécuriser ce point d'arrêt pour les enfants il est proposé de mettre en place un abris-bus sur le secteur du Buis ainsi que sur le secteur des Essarts qui a une fréquentation aussi importante.

A ce titre et conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique qui dispense les marchés publics qui répondent à un besoin d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, plusieurs demandes de devis ont été effectuées.

Les entreprises FRANCOMETAL, Pyrénées Equipements et SAS Aloes Red ont été consultées et ont déposé une offre.

Après analyse des offres, il ressort que l'entreprise FRANCOMETAL a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le devis avec l'entreprise FRANCOMETAL pour un montant de 10 650 € HT soit 12 780 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Philippe JANICOT indique que 10 enfants prennent le bus au Buis et 15 aux Essarts. La ligne de conduite à tenir serait de mettre un abribus lorsqu'il y a 8 enfants au minimum.

COMMANDE PUBLIQUE

6. Adhésion à la centrale d'achat du numérique et des télécoms en groupement avec la communauté urbaine Limoges Métropole concernant les services de télécommunication.

Suite à des échanges récents avec Limoges Métropole il est finalement nécessaire de délibérer dès maintenant sans attendre le conseil de décembre comme prévu afin de gagner du temps concernant les démarches à effectuer sur la plateforme.

Par délibération en date du 28 mai 2021, le conseil municipal a validé l'intégration de la commune de Boisseuil au groupement de commandes de Limoges Métropole relatif au service de télécommunications. Ce marché portant sur la téléphonie fixe, les interconnexions des sites, les accès internet et la téléphonie mobile pour les usages voix et données arrivera à son terme le 31 mars 2025.

Pour son renouvellement, Limoges Métropole propose de faire appel à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT). Celle-ci présente plusieurs avantages :

- un gain de temps important concernant les procédures administratives en lien avec la consultation des entreprises,
- des tarifs nettement en deçà de ceux actuellement pratiqués dans le marché en cours de services de télécommunications en groupement de commandes,
- la possibilité de passer en groupement d'achat sans avoir la nécessité de recourir à une convention constitutive de groupement de commandes.

Limoges Métropole sera le coordinateur de cette adhésion en groupement. A ce titre, c'est la communauté urbaine qui s'acquittera des coûts annuels d'utilisation des marchés facturés par la CANUT. Les membres pourront s'ajouter en cours d'année suivant la souscription au marché de la CANUT et ils n'auront donc pas à s'acquitter d'une redevance.

Thierry VALADON précise que l'adhésion à la centrale d'achat est économiquement plus favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser l'adhésion à la CANUT en groupement avec Limoges Métropole communauté urbaine concernant les services de télécommunication,**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document devant intervenir dans le cadre de cette adhésion et des services afférents,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

7. Signature d'un contrat d'engagement entre la commune de Boisseuil et AFM Téléthon.

Dans le cadre du téléthon 2024, la commune de Boisseuil organise plusieurs événements lors du marché de Noël le 14 décembre prochain afin que l'AFM Téléthon collecte des dons. Des animations seront organisées en partenariat avec les associations de tennis, de tennis de table et de badminton, le Conseil Municipal des Jeunes, le café tricot ainsi que l'association Thé au fil.

Il est nécessaire de signer un contrat d'engagement avec l'AFM Téléthon détaillant notamment le type d'animations mises en place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le contrat d'engagement avec l'AFM téléthon ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

FINANCES LOCALES

8. Délibération modificative n°2 du budget principal 2024 de la commune de Boisseuil.

Cette DM n°2 doit faire l'objet d'une délibération contrairement à la DM n°1 car il s'agit de virement de crédits pour des opérations d'ordre. Par ailleurs, cette DM doit passer impérativement avant le 1^{er} décembre (clôture budget investissement) et n'a pas pu être présentée en commission suite à une réponse arrivée tardivement de la part de Limoges Métropole.

Une décision modificative du budget principal 2024 doit être adoptée en raison d'une subvention d'équipement versée à Limoges Métropole pour l'opération d'aménagement de l'éco pâturage de Beauregard. Cette subvention doit être amortie obligatoirement sur 5 ans maximum.

La subvention versée est de 6 721,48 € soit 1 344,30 € sur 4 ans (de 2024 à 2027) et 1 344,28 € en 2028.

Il convient par conséquent de prévoir des crédits sur les chapitres d'ordre concernés 040 / 042 sur l'exercice 2024 :

- en section de fonctionnement / dépenses, le chapitre 042 / article 6811 doit être augmenté de 2 000 €,
- en section d'investissement / recettes, le chapitre 040 / article 28041511 doit être augmenté de 2 000 €,
- en section de fonctionnement / dépenses, le chapitre 011 / article 60612 doit être diminué de 2 000 €,
- en section d'investissement / recettes, le chapitre 13 / article 13461 doit être diminué de 2 000 €.

Les ajustements budgétaires se font à dépenses et recettes constantes.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal 2024 de la commune de Boisseuil,**
- **d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

INFORMATIONS

- L'installation de l'éclairage du terrain de tennis extérieur a débuté ce jour et sera fonctionnel à partir de mercredi 6 novembre.
- La borne tactile devant la mairie devrait être installée mercredi 6 novembre.
- La table de ping-pong a été installée dans la cour de l'école avec une participation conjointe de l'Amicale Laïque et de la commune.
- L'installation concernant la sécurisation de la route départementale (Les Bessières) devrait débuter en novembre.
- Le premier repas intergénérationnel a lieu mardi 5 novembre au restaurant scolaire avec 4 séniors et 3 élus.
- Le Conseil Municipal des Jeunes s'est rendu à Paris le 31 octobre avec la visite de l'Assemblée Nationale avec M. le Député, Stéphane DELAUTRETTE, une balade en bateau mouche et une petite halte à la Tour Eiffel.
- Commémoration du 11 novembre à 11h30.
- Premier salon du bien-être le week-end du 2 et 3 novembre) qui devrait être réitéré.
- Une compétition Wargames à la salle polyvalente le week-end du 2 et 3 novembre.
- Un festival de tango a eu lieu pendant 4 jours au Crouzy avec une initiation.

QUESTIONS DIVERSES

Joël LARROQUE indique que lors du curage des fossés sur la commune, de la terre a été récupérée et déposée à 2 endroits sur la commune qui pourra être réutilisée.

Philippe JANICOT ajoute que les travaux de sécurisation des piétons rue de la Tour ont débuté. De l'autre côté, les lisses en bois vont être installées à partir du mercredi 6 novembre.

Philippe JANICOT explique qu'un chêne a dû être abattu en bord de route au Crouzy. Il indique qu'il a demandé au service urbanisme de solliciter une entreprise pour faire un point sur différents arbres communaux comme à La Chalussie.

Michèle DEBAYLE explique qu'elle a reçu un mail d'un institut de sondage (IFOP) pour répondre à un sondage sur la commune. Elle indique ne pas y avoir répondu et demande si d'autres élus l'ont reçu. Aucun autre élu n'a reçu ce mail à part deux autres personnes de la liste minoritaire.

Philippe JANICOT indique qu'il y a des ateliers sur le PLUi à destination des particuliers avec inscription auprès de Limoges Métropole. L'information sera diffusée sur l'application et le site internet de la commune.

Annick BOURGEOIS signale que deux enfants du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) vont participer à un atelier PLUi organisé par Limoges Métropole.

Levée de la séance à 21h30.

Le Président de séance,
Philippe JANICOT

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a vertical line at the bottom.

La secrétaire de séance,
Martine ASTIER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop at the top and several vertical strokes below.